



Décembre 2016

## Horaires de fin d'année

### Mairie

La Mairie sera fermée au public dès le vendredi 23 décembre 2016. Réouverture le mardi 3 janvier 2017 selon les horaires habituels.

En cas d'urgence pour le cimetière uniquement, veuillez contacter Mme Karine Bruchez Gilberto, Maire, au 079.756.91.10

### Police municipale

Fermeture du vendredi 23 décembre 2016, dès 12h00. Réouverture le lundi 9 janvier 2017 dès 08h00.

Pendant cette période, les agents assureront des patrouilles et une permanence téléphonique est assurée au 022.752.52.52.

### Etat civil « campagne et rive gauche du Lac »

Fermeture du vendredi 23 décembre 2016 dès 11h00. Réouverture le mardi 3 janvier 2017 dès 8h30.

En cas de naissance ou de décès, une permanence aura lieu le mardi 23 et vendredi 30 décembre 2016 de 09h00 à 11h00.

### Levée des déchets

En cette fin d'année, la levée des déchets se fera comme à l'accoutumée, aucun déplacement de jour n'étant nécessaire.

### Cartes CFF

Dès le mardi 3 janvier 2017, les cartes CFF CoHerAn seront en vente auprès de la commune d'Anières. 022/751.11.45 ou [www.anieres.ch](http://www.anieres.ch)

**Les Autorités communales ainsi que tous les collaborateurs de la Mairie vous présentent leurs meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année**



# Agenda

**20 décembre**  
Noël des Aînés

**22 décembre**  
Noël communal

**12 janvier 2017**  
Apéritif communal

**Retrouvez toutes les informations sur notre site**

[www.hermance.ch](http://www.hermance.ch)



## Info Hermance

### Législature 2015-2020

Chères habitantes, chers habitants,

Voici quelques informations concernant les dossiers en cours en cette fin d'année 2016.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs vœux pour 2017 !



### Voirie intercommunale

Depuis le mois de septembre, la collaboration entre le service technique de notre commune et celui d'Anières s'est encore renforcée. En effet, placée sous la direction de M. Mathieu Dardel, les deux équipes interviennent conjointement, en fonction des besoins tant à Hermance qu'à Anières. Ainsi, il n'est pas rare de croiser dans nos rues des équipiers de notre commune voisine et partenaire, collaborant étroitement avec José Neves et Ludovic Borgeat.

### FC CoHerAn

Les communes de CoHerAn ont accepté de financer le club dans la rénovation légère des installations pour un montant de CHF 90'000.-, soit un tiers à la charge de chaque commune. Nos jeunes sportifs se retrouvent donc avec des vestiaires repeints, un chauffage qui fonctionne et un toit solide sur la tête !

### Migrants

Suite à la séance publique du mois de juin, la commune a pris contact avec l'association « les Ponts ». Le principe des Ponts est d'aménager une voie d'échange entre les requérants du Foyer d'Anières et les habitants des villages.

### Voirie intercommunale

### FC CoHerAn

### Migrants

### TéléMarathon

### Salle communale

### Budget 2017

### Stationnement

### Plan de site

### Cour des Comptes

### Horaires de fin d'année

### Agenda



**Mairie d'Hermance**  
Rue de l'Eglise 1  
Case postale 2  
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90  
☎ 022.751.20.90  
@ [mairie@hermance.ch](mailto:mairie@hermance.ch)



Pour ce faire, un petit groupe a entrepris d'offrir aux requérants et aux villageois de nos communes la possibilité de participer ensemble à des ateliers. Chaque atelier a lieu une fois par mois. On s'inscrit de fois en fois, évitant ainsi un engagement personnel trop lourd. Ceci permet aussi aux personnes intéressées de « goûter » aux différents ateliers proposés : cuisine, couture, bois, chant, conversation, jeux... Ces ateliers se tiennent en des endroits répartis sur nos communes, mais pas au Foyer, de manière à ce que les requérants découvrent de nouveaux lieux. Le but est aussi qu'une parité existe dans les ateliers: autant de requérants que de villageois. Le conseil municipal a décidé d'allouer un budget en 2017 pour contribuer à l'accueil des migrants dans notre canton.

Toute personne désireuse de rejoindre le groupe, peut s'adresser à la mairie.

### TéléMarathon 2016

Pari tenu et brillamment réussi pour les 6 Télémarathoniens (O. Pfortner, A. Monnier, P. Python, J. Prillard, A. Blanc et D. Tunik) ainsi que leur équipe qui ont bouclé le tour du Lac Léman en 18h, soit une course à 10km/h de moyenne, un bel exploit !



Pendant toute la durée du challenge, les habitants ont pu acheter des bûches pour alimenter un feu allumé lors du départ. Au retour des coureurs, l'émotion était palpable et les enfants ont été ravis de courir avec eux le dernier kilomètre à la lueur des torches. Une fois arrivés devant la salle communale, une vingtaine de courageux nageurs se sont élancés dans un lac à 8 degrés, encadrés par le Sauvetage et des plongeurs pour une mini coupe de Noël. Grâce à cette

performance sportive et aux dons des habitants, un premier chèque de 5045.- a pu être remis à la Présidente du Téléthon Genève. Ce montant s'est vu augmenté par la vente des raclettes, des hot-dogs, pâtisseries et peluches ainsi que des bouteilles généreusement offertes par les vigneronns de la Région. C'est ainsi que le montant total de la somme versée au Téléthon est de **CHF 9'550.-**. Un immense bravo et des remerciements à toutes les bonnes volontés qui ont permis cette réussite.

### Salle communale

Le conseil municipal ayant décidé de suivre la voie de la rénovation de ce bâtiment âgé maintenant d'une quarantaine d'année, l'Exécutif a préparé, avec un bureau d'architectes, la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution du mandat d'architecte pour les futurs travaux sur cet édifice. La sélection du mandataire permettra de choisir un bureau d'architectes sur la base de ses qualités, notamment son organisation, ses références, ses aptitudes à comprendre, entreprendre et exécuter le marché. Le projet de rénovation proprement dit sera quant à lui présenté lors d'une séance publique l'an prochain.

### Budget 2017

Le 15 novembre dernier, le Conseil municipal a voté le budget de fonctionnement 2017. Celui-ci affiche CHF 4'109'912.- aux charges et CHF 4'119'111.- aux revenus, soit un excédent de CHF 9'199.-. En présentant un budget équilibré conforme à la loi sur l'administration des communes, l'Exécutif poursuit ses efforts en matière de maîtrise des dépenses puisque l'édition 2017 voit un recul des charges de 2.8%. Le Conseil municipal a approuvé ce budget par 11 pour et 1 contre.

### Stationnement dans le village

Comme ils s'étaient engagés à le faire, l'Exécutif, secondé par la commission des routes, de l'entretien des bâtiments et de l'environnement ont entrepris de faire un bilan des 10 premiers mois de la nouvelle



réglementation du stationnement dans le village. La Fondation des Parkings a délivré 205 macarons (197 habitants, 8 professionnels) soit près de 40% des véhicules légers immatriculés à Hermance. A ce jour, le bourg compte 207 places de stationnement (sans compter les deux parkings privés, d'une capacité d'environ 100 places).

Tous les courriers des habitants parvenus à la mairie ont été pris en compte, et, en fonction des cas, des corrections seront apportées lors de la réfection complète des enrobés qui est prévue pour le premier trimestre 2017.

### Plan de site du village

Le 19 octobre dernier, près de 80 Hermançois(es) se sont rassemblés à la salle communale, afin de participer à l'atelier organisé à l'initiative de l'Exécutif dans le cadre de la révision du plan de site du village.

Après une allocution passionnante de M. Mathieu de la Corbière (SMS), sur l'historique d'Hermance et l'évolution du village depuis son origine, M. Jérôme Urfer (Urbaplan) a pris en main le déroulement de la soirée. Celle-ci ayant comme but un partage entre les participants rendu nécessaire par le développement d'Hermance, elle s'est articulée autour de plusieurs thèmes, lesquels portaient sur l'identité même du bourg, les services et équipements de proximité, le patrimoine et le paysage, les espaces publics, la mobilité, le stationnement ou encore l'énergie.

Les habitants ont plébiscité le cadre exceptionnel de vie d'Hermance, entre forêt et lac, entre ville et campagne, entre tranquillité et vie associative dynamique. La qualité patrimoniale du village, son charme, sa taille humaine et son authenticité ont emporté également tous les suffrages.

Certains ont souligné leur satisfaction quant au nouveau système de stationnement mis en place, même si la période estivale reste problématique, leurs craintes de voir le village se transformer en musée, leurs regrets qu'il n'y ait pas ou peu de logements abordables, leurs vœux de voir apparaître plus de commerces, leurs désirs de règles plus souples en matières d'aménagements immobiliers. Ceux-ci ont également noté que notre village se retourne maintenant vers le lac. Enfin, la

valorisation de la parcelle située à l'entrée du village, de même que celle de l'espace situé dans le pourtour de la Tour ou à l'entrée du village vers la France, ressortent également des souhaits exprimés par les participants.

Les éléments qui devraient être améliorés ont, quant à eux, porté sur le transport lacustre, l'utilisation d'énergies renouvelables, les différents cheminements et les voies cyclables, de même que les aménagements de la plage et des bords du lac. Le foisonnement des antennes, paraboles et autres objets de signalisation qui dénaturent les lieux devrait être aussi revu.

Ces éléments participent à la réflexion de l'Exécutif et du Conseil municipal dans le cadre du bon développement de la commune et de la révision actuelle du plan de site, mais également au niveau de l'adaptation du plan directeur communal dans les années qui viennent, lequel sera rendu nécessaire par l'adoption de nouvelles règles fédérale et cantonales en matière d'aménagement.

### Cour des Comptes

Initié en 2013, dans le cadre d'un programme d'audit des communes genevoises, le contrôle de gestion et de légalité de l'administration hermançoise a pris fin au mois de juin avec les félicitations de la Cour.

Dans son rapport, publié en septembre 2013, la Cour des Comptes a émis 15 recommandations destinées à la Commune. La principale et plus conséquente résidait dans la constitution et la mise en place d'un système de contrôle interne, s'appliquant à tous les membres de l'administration et des autorités communales. Ce travail considérable a consisté à analyser le fonctionnement de l'administration et à établir des procédures et directives pour tous les domaines d'activités. Au final, bien que contraignantes, ces nouvelles pratiques n'ont pas tardé à porter leurs fruits, puisque la gestion financière et administrative de la commune s'en trouve renforcée.

Au 30 juin, date de sortie du contrôle, seule une recommandation, relative au traitement des subventions, n'a pas encore été finalisée. Toutefois, les commissions scolaires, sociales, culture, manifestations et loisirs ainsi que Finance, travaillent sur un règlement ainsi que les procédures y relatives.